

PRÉFET DE LA HAUTE GARONNE

VISITE MEDICALE DU PERMIS DE CONDUIRE

Γ	Vous devez passer une visite médicale :	Où passer votre visite médicale	Pièces à fournir	Informations complémentaires
1		C	Chez le médecin agréé : - la copie recto-verso du permis de conduire 1 photocopie recto-verso de votre pièce d'identité - 3 photographies d'identité réglementaires	Vous prenez directement rendez-vous auprès d'un médecin figurant sur la <u>liste</u> . Ce ne peut être votre médecin traitant, même s'il est agréé par la préfecture.
2	Si vous souhaitez exercer (ou renouveler l'autorisation d'exercer) en tant que : - chauffeur de taxi, - conducteur d'ambulance - conducteur de véhicules affectés au transport d'enfants - conducteur de véhicules affectés au transport public de personnes - enseignant de la conduite automobile		35 photographics at definite regenerations (35mm x 45mm, récentes, de face, tête nue), nom et prénom indiqués au dos - les documents médicaux vous concernant - vos lunettes (si vous en portez) - 33,00 € en chèque ou espèces (non remboursables par la Sécurité Sociale) - 1 photocopie d'un justificatif de domicile	
3	Si vous avez un problème de santé particulier			

Le montant de cet examen médical est de 33,00 €, entièrement à votre charge. S'agissant d'un examen de prévention pour l'obtention ou le renouvellement du permis de conduire, il n'est pris en charge ni par la sécurité sociale ni par la CMU et le médecin ne peut en aucun cas vous délivrer une feuille de maladie.

Mis à jour le 23 avril 2015

1 Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE CEDEX 9 – Tél. 05 34 45 34 45

 $\underline{\text{http://www.haute-garonne.gouv.fr/}}\\ pref-public-circulation@haute-garonne.gouv.fr}$